

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00895 Numéro SIREN : 420 397 440 Nom ou dénomination : AL'EPIAISON

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000213

Désignation de l'entreprise		SARL A L'EPIAISON		260 Route de Marseille		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		RN 559		83150 BANDOL			
SIRET		4 2 0 3 9 7 4 4 0 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le 30092023		Exercice N-1 clos le 30092022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	12 196	012		12 196	12 196	
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	187 116	030	155 254	31 862	42 761	
	Immobilisations financières* (1)	040	2 439	042		2 439	2 439	
	Total I (5)	044	201 751	048	155 254	46 498	57 396	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	8 526	052		8 526	7 893
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			166	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3) }	068	5 267	070		5 267	10 906	
		072	2 310	074		2 310	864	
	Valeurs mobilières de placement	080	130 755	082		130 755	190 290	
	Disponibilités	084	98 904	086		98 904	46 036	
	Charges constatées d'avance *	092	11 175	094		11 175	10 079	
	Total II	096	256 937	098		256 937	266 234	
	Total général (I + II)	110	458 688	112	155 254	303 435	323 630	

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000		8 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	800		800
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	136 153		136 153
	Report à nouveau	134	12 228		(4 599)
	Résultat de l'exercice	136	118		16 828
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	157 300		157 182
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	10 278		17 551
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	18 558		16 136
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	40 197		132 761
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	146 135		166 448
Total général (I + II + III)		180	303 435		323 630

RENVOIS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A L'EPIAISON**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	12 196	402		404		406	12 196				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	91 409	432		434		436	91 409				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	31 301	442		444		446	31 301				
	Installations générales agencements divers	450	48 511	452	750	454		456	49 261				
	Matériel de transport	460	14 273	462		464		466	14 273				
	Autres immobilisations corporelles	470	873	472		474		476	873				
	Immobilisations financières	480	2 439	482		484		486	2 439				
TOTAL		490	201 001	492	750	494		496	201 751				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	86 740	522	762	524		526	87 502		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	22 254	532	2 851	534		536	25 105		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	28 649	542	4 500	544		546	33 149		
	Matériel de transport	550	5 089	552	3 536	554		556	8 625		
	Autres immobilisations corporelles	560	873	562		564		566	873		
TOTAL		570	143 605	572	11 649	574		576	155 254		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail				
	6	7	8	9	10					

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A L'EPIAISON**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B
					780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

IV DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374 44 595
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 30 247
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A L'EPIAISON		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102022		et clos le : 30092023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	6	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	760 705	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	10 585	
TOTAL 1	106	771 290	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	25	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	2 312	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	2 336	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	272 421	
Variation négative des stocks	145	1 679	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	32 153	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	330	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	462	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	307 044	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	466 583
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	466 583
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	771 290	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|2|3

N° SIRET 4|2|0|3|9|7|4|4|0|0|0|0|1|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A L'EPIAISON

ADRESSE (voie) 260 Route de Marseille RN 559

CODE POSTAL 83150 VILLE BANDOL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	125
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	375

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination DAS

N° SIREN (si société établie en France) 410004105 % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 125

Adresse : N° Voie IMM LE CELEMI - QUARTIER PRE DE PAQUES

Code postal 83170 Commune BRIGNOLES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FREYERMUTH Prénom(s) CHRISTOPHE

Nom marital % de détention 75,00 Nb de parts ou actions 375

Naissance : Date 01071963 N° département 92 Commune MEUDON Pays FRANCE

Adresse : N° 197 Voie CHEMIN DE L AUDIARDE

Code postal 83740 Commune LA CADIERE D AZUR Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2
1

 (1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|20|23

N° SIRET 4|2|0|3|9|7|4|4|0|0|0|0|1|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A L'EPIAISON

ADRESSE (voie) 260 Route de Marseille RN 559

CODE POSTAL 83150 VILLE BANDOL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	125
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	375

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1/0 (1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|3|

N° SIRET 4|2|0|3|9|7|4|4|0|0|0|0|1|7|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A L'EPIAISON

ADRESSE (voie) 260 Route de Marseille

RN 559

CODE POSTAL 83150

VILLE

BANDOL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **303 435** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **771 832** euros et un total **charges** de **771 714** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **118** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	12 196					12 196
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 196					12 196
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement	91 409					91 409
	Instal technique, matériel outillage industriels	31 301					31 301
	Instal., agencement, aménagement divers	48 511		750			49 261
	Matériel de transport	14 273					14 273
	Matériel de bureau, mobilier	873					873
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	186 366		750			187 116	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 439					2 439
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 439					2 439
TOTAL		201 001		750			201 751

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	86 740	762		87 502
	Instal technique, matériel outillage industriels	22 254	2 851		25 105
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	28 649	4 500		33 149
	Matériel de transport	5 089	3 536		8 625
	Matériel de bureau, mobilier	873			873
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 605	11 649		155 254
TOTAL		143 605	11 649		155 254

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 439	2 439	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 267	5 267	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 026	2 026	
	Taxes sur la valeur ajoutée	217	217	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	68	68	
	Charges constatées d'avances	11 175	11 175	
	TOTAL DES CREANCES	21 192	21 192	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	249	249		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	10 029	5 257	4 772	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 558	18 558		
	Personnel et comptes rattachés	54 074	54 074		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 630	13 630		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 025	5 025		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 808	1 808		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	40 197	40 197		
	Autres dettes	2 565	2 565		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	146 135	141 363	4 772	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 379			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		40 197			

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		11 175	11 175
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			11 175

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2023

Total des Charges à payer		59 778
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		270
INTERETS COURUS / EMPRUNT	8	
ASS COURUES NON ECHUES	13	
BANQUE INTERETS COURUS	249	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 389
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	1 389	
Dettes fiscales et sociales		55 554
CONGES A PAYER	7 795	
AUTRES CH DE PERS.A PAYER	43 891	
ORG.SOC. CH./CONGES	1 728	
CHARGES SOCIALES A PAYER	715	
Charges fiscales sur C.P.	96	
ETAT AUTRES CH. A PAYER	1 028	
TVS. à payer	302	
Autres dettes		2 565
CHARGES A PAYER	2 565	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2023

Total des Produits à recevoir		68
Autres créances		68
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>68</i>	

A L'EPIAISON
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 260 Route de Marseille RN 559
83150 BANDOL
420397440 RCS TOULON

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 DECEMBRE 2023

Exercice clos le 30 septembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 760 705 euros contre 773 497 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 1,65%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 609 euros contre 2 339 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 353,67%.

CF PF

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 249 944 euros contre 232 137 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,67%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 99 852 euros contre 97 993 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,90%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 233 euros contre 4 174 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,41%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 364 929 euros contre 367 494 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,70%.

Le montant des charges sociales s'élève à 39 739 euros contre 41 196 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,54%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 8 contre 6 pour l'exercice précédent soit une variation de 33.48 %

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 11 649 euros contre 11 643 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,05%.

Le montant des autres charges s'élève à 462 euros contre 458 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,73%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 770 807 euros contre 755 096 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,08%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 507 euros contre 20 740 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -97,55%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 341 euros (-237 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 849 euros contre 20 503 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -95,86%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 731 euros contre 3 675 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -80,11%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 117,82 euros contre un bénéfice de 16 827,61 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,30%.

Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 303 435 euros contre 323 630 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,24%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 117,82 euros.

AF
RF

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	117,82 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	12 228,34 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	12 346,16 euros
---	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 12 346,16 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 157 299,50 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 223-19 du Code de commerce, lorsqu'il n'existe pas de Commissaire aux Comptes, les conventions conclues entre le gérant non associé et la Société sont soumises à l'approbation préalable de l'assemblée.

Nous soumettons en conséquence à votre approbation préalable une convention qui devrait être conclue entre la Société et notre gérant non associé dont les caractéristiques sont les suivantes :

Convention conclue entre la société et Madame Patricia FREYERMUTH.

La rémunération versée à Mme Patricia FREYERMUTH pour son mandat de co-gérante s'est élevée à 47 000 euros au titre de l'exercice écoulé. Les charges sociales obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération, se sont élevées à 25 826 euros. Elles ont été intégralement supportées par la société.

CF pf

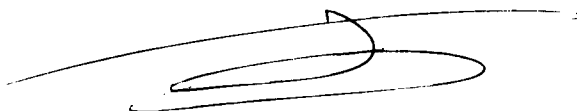
Poursuite du contrat "Madelin" Prévoyance conclu au profit de Mme Patricia FREYERMUTH auprès de La Mondiale pour un montant de 590.37 €

Versement sur le PER d'un montant de 5 885.85€

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BANDOL
Le 13 décembre 2023

Christophe FREYERMUTH
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patricia FREYERMUTH
Gérante

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, stylized design with multiple loops and a long horizontal stroke at the bottom.

A L'EPIAISON
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 260 Route de Marseille RN 559
83150 BANDOL
420397440 RCS TOULON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 117,82 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	117,82 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	12 228,34 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	12 346,16 euros
---	-----------------

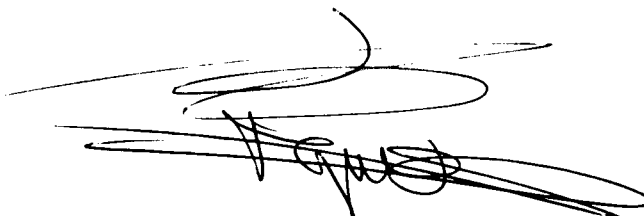
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 12 346,16 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 DECEMBRE 2023

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 375 voix ayant voté pour.

Certifié conforme
La Gérance



A L'EPIAISON
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 260 Route de Marseille RN 559
83150 BANDOL
420397440 RCS TOULON

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 DECEMBRE 2023

EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2023

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que l'exécution des conventions décrites ci-après, approuvées par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice écoulé :

- Convention conclue avec M. Christophe FREYERMUTH.

La rémunération versée à Mr Christophe FREYERMUTH pour son mandat de co-gérant s'est élevée à 62 000 euros au titre de l'exercice écoulé. Les charges sociales obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération, se sont élevées à 34 275 euros. Elles ont été intégralement supportées par la société.

Poursuite des contrats "Madelin" Retraite, Santé et Prévoyance conclu au profit de Mr Christophe FREYERMUTH auprès de La Mondiale :

- Retraite : 5 193.36 €
- Prévoyance : 2 883.03 €
- Santé : 2 398.24 €

Versement sur le PER d'un montant de 7 097.55 €

CF PF

Poursuite du contrat de location conclu entre la société et Mr Christophe FREYERMUTH pour les locaux à usage de bureaux.

- Convention conclue avec Mme Patricia FREYERMUTH.

La rémunération versée à Mme Patricia FREYERMUTH pour son mandat de co-gérante, s'est élevée à 47 000 euros au titre de l'exercice écoulé. Les charges sociales obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération se sont élevées à 25 826 euros et ont été intégralement supportées par la société.

Poursuite du contrat "Madelin" Prévoyance conclu au profit de Mme Patricia FREYERMUTH auprès de La Mondiale pour un montant de 590.37€.

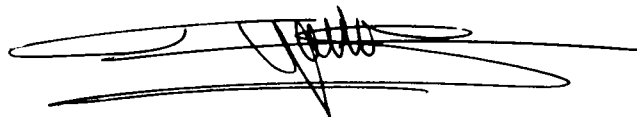
Versement sur le PER d'un montant de 5 885.85 €

Fait à BANDOL
Le 13 décembre 2023

Christophe FREYERMUTH
Gérant

A stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Patricia FREYERMUTH
Gérante

A stylized signature in black ink, featuring a central vertical stroke with multiple horizontal strokes intersecting it, and long horizontal strokes extending to the left and right.